

Postface

Dès son origine, l'initiative Yasuní a séduit les écologistes : elle est apparue comme un projet inédit, un rendez-vous à ne pas manquer.

Évidemment, le fait que le président Correa relance l'initiative sur la scène internationale à la suite du sommet de Copenhague n'y est pas étranger. L'échec cuisant des négociations entre grandes puissances a permis une réappropriation du débat par la société civile bien sûr, mais aussi par les pays du Sud. La Conférence des peuples sur le changement climatique en avril 2010 à Cochabamba, convoquée par Evo Morales, en a été un exemple clair : désormais, les solutions, les

propositions innovantes étaient à trouver du côté du Sud, et de l'Amérique latine en particulier, continent de la Pachamama, la Terre-Mère des peuples andins.

Mais surtout, ce que cette initiative propose, c'est ni plus ni moins un changement de paradigme au niveau international, selon les principes mêmes de l'écologie politique.

Elle porte, tout d'abord, l'idée d'une responsabilité partagée mais différenciée: tous les pays doivent combattre le réchauffement climatique, mais selon des efforts jugés équitables; tous n'ayant ni les mêmes moyens ni la même responsabilité historique. Ce principe est clairement intégré dans le protocole de Kyoto, puisqu'il demande à une minorité de pays d'être les chefs de file de la lutte contre le changement climatique, mais il lui restait à être incarné dans un modèle concret.

En cette période de crises multiples, Yasuní interroge aussi la propriété des ressources naturelles. L'initiative est d'autant plus intéressante que l'on constate, d'une part à l'échelle de l'Europe, une volonté de prédation des ressources, comme l'a prouvé l'initiative de 2008 de la Commission européenne visant à établir une diplomatie des ressources afin d'assurer son approvisionnement. Et d'autre part, une tendance

à la nationalisation des ressources de la part des gouvernements d'Amérique latine, comme l'a montré l'exemple récent de Repsol YPF en Argentine. Or, les options qui s'offrent à nous ne sont pas soit un droit d'accès *néocolonialiste* aux ressources, soit une souveraineté énergétique discrétionnaire, dans la mesure où aucune des deux n'assure en soi une préservation des ressources et une lutte contre le réchauffement climatique. Dans l'économie post-pétrolière proposée par Yasuní, la biodiversité pourrait au contraire devenir un bien commun mondial (*à tous*) et le pétrole un bien public mondial (*pour tous*) dont nous allons dès aujourd'hui devoir apprendre à nous passer, à la différence des autres biens publics...

Enfin, la forme originale donnée au fonds fiduciaire géré par le Pnud propose à elle seule un nouveau modèle de développement. Il ne s'agit pas d'une simple donation : l'argent versé doit être investi dans le développement des énergies renouvelables afin de changer, à terme, la matrice énergétique du pays. Cela change l'actuelle logique de la coopération en matière de développement, mais aussi de lutte contre le changement climatique.

Au vu de son intérêt évident, nous n'avons pas tardé à défendre cette initiative dans nos instances

respectives. Cet exercice n'a pas été une sinécure : « innovation » ne rime pas toujours avec « institution ». Au niveau européen tout d'abord : déclarations publiques des eurodéputés, lettres personnelles au commissaire au Développement Andris Piebalgs et questions à la Commission nous auront valu des soutiens de poids, notamment celui de Benita Ferrero-Waldner, commissaire aux Relations extérieures de la commission Barroso I, et du Conseil européen, mais n'auront pas suffi à pousser l'exécutif européen en dehors des critères traditionnels de financement. La réponse que nous a adressée la Commission est claire : il n'existe aucune ligne budgétaire pour soutenir l'initiative Yasuní-ITT, qui ne répond ni aux critères des mécanismes de développement propre, ni aux critères nécessaires pour bénéficier des projets Redd ou Redd+.

Nous sommes tout de même parvenus à faire bouger l'assemblée EuroLat, composée de députés européens et latino-américains débattant des problématiques liant les deux continents, réunis en novembre 2010 à Quito. C'est en effet à la quasi-unanimité que les membres de cette assemblée paritaire ont souhaité soutenir l'appel de soutien à Yasuní.

Évidemment, nous avons aussi sollicité l'État français... qui nous a rapidement adressé une fin de

non-recevoir « *en raison du différend juridique qui n'est pas réglé entre l'Équateur et une compagnie pétrolière française* ». Le Parti socialiste français s'étant déclaré favorable à l'initiative, raison est d'espérer que le nouveau président François Hollande fasse évoluer cette position.

Les collectivités locales se sont immiscées dans les négociations internationales sur le climat en revendiquant être l'échelon où les changements concrets devraient être entrepris. C'est donc logiquement vers elles que nous nous sommes ensuite tournés. Elles aussi ont dû faire preuve d'ingéniosité afin d'identifier les mécanismes potentiellement mobilisables : les premières à avoir contribué au fonds, comme la région Rhône-Alpes, ont joué un rôle moteur dans cet exercice. L'association Viva Yasuní a même été créée pour lancer une dynamique. En cette période de crise où les marqueurs sont plutôt au rouge, difficile de trouver des volontaires mais la mobilisation continue !

Évidemment, l'initiative Yasuní ne peut être à elle seule la solution aux immenses défis de finitude des ressources et de réchauffement climatique auxquels nous devons faire face. Tout d'abord, alors que d'aucuns souhaitent une *yasunisation* et que des pays comme la Bolivie (parc national Madidi) ou le Guatemala (parc

national de la Lagune du Tigre) font part de leur volonté de reproduire ce projet, elle semble difficilement généralisable. Les versements, de nature volontaire, sont en effet difficiles à recueillir pour l'initiative Yasuní-ITT. Par ailleurs, ce projet relève de ce que les économistes appellent une « politique de l'offre » : ce ne sont pas les quantités de pétrole consommées qui sont réduites, mais bien celles qui sont extraites. Or, si rien n'est fait pour réduire la demande en pétrole, à terme, toutes les réserves mondiales pourraient être exploitées. Le gisement équatorien risquerait aussi de l'être, la rareté de la ressource le rendant si précieux qu'il serait difficile de la maintenir dans le sol.

Par ailleurs, pour que la viabilité du projet soit assurée, un changement de la matrice économique est lui aussi nécessaire. De toute évidence, une remise en question des traités de libre-échange passés avec les autres pays du continent est indispensable. La non-exploitation du pétrole dépend évidemment des autres revenus de l'Équateur, dont l'exportation de banane est le second en termes d'importance. Or, après l'accord signé avec l'Amérique centrale le 29 juin 2012, l'Union européenne a poussé un peu plus loin l'isolement de l'État équatorien et le démantèlement du bloc andin en signant aussi avec le Pérou et la Colombie des traités de libre-échange. Cela fait de l'Équateur

le seul pays producteur de bananes de l'Amérique latine soumis à l'accord de Genève de décembre 2009 par lequel les taxes à l'importation en Europe passent à 114 euros la tonne, alors que les traités de libre-échange les abaissent à 75 euros pour les autres pays. Dans ce contexte, la diversification de l'économie équatorienne s'avère compliquée et le gouvernement de Rafael Correa risque de surseoir à ses objectifs environnementaux. Le soutien à l'initiative Yasuní devient plus que jamais importante et urgente !

Déjà, la décision d'ouvrir huit nouvelles concessions pétrolières recouvrant 1,6 million d'hectares de forêt primaire a fait grand bruit, de même que le projet conjoint de l'Équateur et du Venezuela de construire une raffinerie sur la côte. La polémique sur la probable exploitation du bloc 31, dont 80 % de la surface se trouvent dans le parc Yasuní, ou du bloc 23, celui de Sarayaku, ne désenfle pas non plus. Or, la défense de l'initiative fait attendre de la communauté internationale une exemplarité de l'Équateur dans les relations avec ses populations autochtones. Le 25 juillet 2012, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a rendu publique la victoire du peuple de Sarayaku contre l'État équatorien qui avait autorisé l'exploitation pétrolière du bloc 23, sur leurs terres traditionnelles, dès le début des années 2000. La requête avait été déposée

en 2003, avant l'élection de Rafael Correa. Cette décision de justice rappelle en tout cas l'Équateur au respect de l'article 57 de sa Constitution, garantissant le droit à une consultation libre, préalable et éclairée concernant l'exploitation des ressources.

Nous vivons une période charnière, de nécessaire changement de paradigme. Mais il ne se fera pas sans difficulté, ni du jour au lendemain, alors que l'ultimatum climatique est bien présent. Nous avons besoin d'initiatives innovantes comme Yasuní pour définir une palette d'outils mobilisables. La réduction de nos consommations de pétrole, d'énergie, mais plus largement de matières premières sera dans tous les cas inévitable... car nous n'avons qu'une seule planète !

CATHERINE GRÈZE

Députée européenne Verts/ALE,
coordinatrice de la commission
Développement du Parlement européen
et vice-présidente de la commission
des Affaires économiques d'EuroLat

YVES COCHET

Député européen Verts/ALE
et ancien ministre de l'Environnement

30 août 2012